

LES TABLES

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : LA RÉDACTION DU RAPPORT D'EXPERTISE	
1. L'EXPERT	5
2. LE MANDAT DE L'EXPERT	7
2.1 L'encadrement du mandat du rapport d'expertise.....	7
2.2 Le préalable au rapport : un mandat bien défini	8
2.3 L'offre de services du mandat d'expertise.....	9
2.4 Les honoraires rattachés au rapport de l'expert	14
2.5 Les honoraires rattachés à la vacation à la Cour	16
3. L'ORGANISATION DU RAPPORT D'EXPERTISE	17
4. LA PLANIFICATION DU RAPPORT D'EXPERTISE	21
4.1 Le doute cartésien : une approche méthodique	23
4.2 Douter de l'énoncé	23
4.3 Revoir l'évidence	24
4.4 Reconsidérer les acquis	25
4.5 Vérifier toutes les données	25
4.6 Constaté le résultat probant	26
4.7 Découvrir la contradiction.....	27
4.8 Provoquer la récusation* de l'expert	30
5. LA RÉDACTION DU RAPPORT D'EXPERTISE	33
5.1 Le premier grand principe de rédaction : la compréhension.....	33
5.2 Le mouvement pour un langage clair	35
5.3 Le deuxième grand principe de rédaction : la concision.....	36
5.4 L'exactitude des mots	38
5.5 Des exemples de phrases ou d'expressions à corriger	43
5.6 La terminologie	46
5.7 Le temps, le genre et le nombre	46

6.	LA PHOTOGRAPHIE ET LE GRAPHISME AU SERVICE DE L'EXPERT	47
6.1	Une photo vaut mille mots	47
6.2	Les croquis et les figures	52
7.	LE RAPPORT DANS UN DOSSIER JUDICIAIRE OU QUASI JUDICIAIRE	55
7.1	L'identification du dossier	56
7.2	Le calendrier des événements marquants	56
7.3	La situation des immeubles, des lieux, des événements	56
7.4	Les documents consultés	57
7.5	Une synthèse des faits saillants du rapport	57
7.6	La déclaration de l'expert	57
7.7	Le <i>curriculum vitae</i> de l'auteur	58
7.8	L'échéance du dépôt du rapport	58
7.9	Les recherches en jurisprudence	59
8.	LA MISE AU POINT DU RAPPORT D'EXPERTISE	61
8.1	Les réflexions de l'expert sur son rapport	61
8.2	Les étapes à franchir avant le dépôt du rapport d'expertise	61
8.3	Le rapport d'expertise et le développement durable	63
 PARTIE 2 : LE TÉMOIN EXPERT DEVANT LE TRIBUNAL		
9.	L'EXPERT AU TRIBUNAL	69
9.1	Le témoin expert et le témoin ordinaire : une différence	69
9.2	La définition du témoin expert	70
9.3	L'utilité du témoin expert et de son rapport d'expertise	72
9.4	Le rôle du témoin expert devant le tribunal	73
9.5	Le rôle du témoin expert face au procureur*	75
9.6	Les responsabilités du témoin expert	75
9.7	Un expert commun pour les deux parties	76
10.	LES QUALITÉS REQUISES DU TÉMOIN EXPERT	77
11.	L'IMPARTIALITÉ, L'INDÉPENDANCE ET LE CONFLIT D'INTÉRÊTS	81
11.1	Le conflit d'intérêts et la déontologie des professions	82
11.2	Le rôle du témoin expert dans les codes de déontologie	85
12.	LE TÉMOIGNAGE AU TRIBUNAL	87
12.1	La préparation du témoignage au tribunal	87
12.2	La rencontre des experts avant le procès	88
12.3	La procédure de qualification du témoin expert	88
12.4	La non-exclusion de l'expert au cours des interrogatoires	90

12.5	Le protocole dans la salle d'audience	90
12.6	L'appellation des parties lors des assises	92
12.7	La répartition des intervenants à l'audience	92
12.8	La technologie audiovisuelle	94
12.9	La feuille à croquis et le tableau noir	97
12.10	La présentation orale devant le tribunal	99
13.	LE COMPORTEMENT DE L'EXPERT DEVANT LE TRIBUNAL	101
13.1	L'expression verbale	101
13.2	La réponse aux questions	102
13.3	La réaction aux objections.	105
13.4	Les fondements de la présentation.	105
13.5	Les documents utilisés au cours du témoignage	106
13.6	Le civisme.	108
13.7	La présentation de documents devant le tribunal.	108
13.8	La présentation devant un jury	110
13.9	La référence aux documents dans le témoignage d'expertise	110
13.10	Les conclusions du témoignage: le dernier impact	112
13.11	La présentation dans un environnement non judiciaire	112
13.12	La récusation d'un expert	114
14.	LES RÉFÉRENCES AUX PUBLICATIONS D'UN TÉMOIN EXPERT	115
15.	L'ENCADREMENT JURIDIQUE DU TÉMOIN EXPERT	117
15.1	Le statut du témoin expert dans la législation	117
15.2	Le témoin expert et le plus haut tribunal au Canada	119
15.3	Le témoin expert et le plus haut tribunal aux États-Unis	121
16.	LES TRIBUNAUX OÙ INTERVIENT LE TÉMOIN EXPERT	125
	CONCLUSION	127
	LES ANNEXES	129
	LES TABLES	137